ASSEMBLÉE
NATIONALE

Bruno LE ROUX
Député de Seine-Saint-Denis
Président du groupe Socialiste,
Républicain et Citoyen

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 3 octobre 2012

Monsieur François-Xavier Beorchia
Président-directeur général – INSO Sarl
2, route de la Noue
91190 Gif-sur-Yvette

Réf : BLR/PC/EP/n°204

Monsieur le président-directeur général,

Dans un courrier du 12 septembre dernier, vous m'avez fait part de votre préoccupation concernant le régime fiscal qui s'applique au « jeunes entreprises innovantes » ou JEI. Je vous en remercie.

Le gouvernement, comme l'ensemble des députés du groupe que je préside, sont très attachés au soutien aux entreprises innovantes. Les PME, qui sont les entreprises les plus créatrices, doivent bénéficier de l'appui de l'Etat dans leurs projets. Ces entreprises doivent avoir un rôle prépondérant dans le redressement productif du pays que nous avons engagé.

Le Président de la République, lors de la remise du « prix de l'audace créatrice », le 20 septembre dernier, a annoncé plusieurs propositions qui sont à même de vous rassurer.

Les JEI vont voir les avantages qui leur avaient été supprimés en septembre 2011 rétablis. Nous savons que ce dispositif est efficient, tant en terme de création que d'emplois. Le réinstaurer nous paraissait être indispensable. J'ajoute que l'exonération de charges sociales s'appliquera pleinement pendant huit ans. Il s'agit là d'un des aspects du pacte de compétitivité destiné à améliorer la place de la France dans la compétition internationale.

126, rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP - Tél. : 01 40 63 63 77 / 53 87 - Télécopie : 01 40 63 52 27
brunolerouxdepute@yahoo.fr - www.brunoleroux.org - https://twitter.com/brunoleroux

Par ailleurs, le gouvernement a étendu le bénéfice du crédit impôt-recherche aux dépenses d'innovation des PME. La Banque publique d'investissement, qui sera décentralisée, devra apporter aux entreprises des fonds propres sur une longue durée.

Au-delà, nous avons voulu assurer aux PME des environnements règlementaire et fiscal stables. Ce sera le cas pour toute la durée de la législature. Les dispositifs qui favorisent le dynamisme de ces entreprises ont déjà été maintenus. Les députés du groupe socialiste, républicain et citoyen veilleront à cette stabilité lors du débat sur le projet de loi de finances pour 2013.

Je vous prie de recevoir, monsieur le président-directeur général, mes sentiments les meilleurs.

Bruno LE ROUX